

Questions orales

américains? A-t-il seulement le désir de préserver les emplois des Canadiens?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis certain que le député d'en face est parfaitement au courant qu'un groupe de travail a été créé il y a plusieurs mois pour étudier la situation des camionneurs et qu'il s'est prononcé sur certaines questions à l'issue d'un certain nombre de réunions.

Nous avons rencontré les camionneurs, mais le problème fondamental du camionnage concerne les gouvernements provinciaux parce que ce sont eux qui mettent à mal l'industrie avec leurs taxes astronomiques sur le carburant. C'est là que réside essentiellement le problème.

Néanmoins, nous avons rencontré les camionneurs qui désirent discuter, et pas ceux qui ont recours aux mêmes tactiques que l'AFPC pour s'insurger contre le gouvernement. Nous travaillons avec les camionneurs qui cherchent vraiment une solution.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ce que les Canadiens veulent, c'est protéger leur gagne-pain, pas s'insurger contre le gouvernement. Il n'y a rien de mal à vouloir préserver son emploi lorsque le gouvernement demeure sourd et insensible aux supplications.

Je reviens au ministre des Transports. Après un an et demi de promesses, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris des mesures concrètes pour régler la crise? Comment peut-il ne rien faire tandis que les familles des camionneurs canadiens voient fondre leur source de revenu, leur emploi, leur épargne, leur maison et, en dernier ressort, leur dignité? Ce gouvernement est-il foncièrement insensible?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député n'est visiblement pas en train d'essayer d'améliorer le sort des travailleurs. Il tente plutôt de marquer des points politiques. Il devrait savoir que les études sur le camionnage commandées par le groupe de travail ont démontré avec beaucoup de précision que le régime fiscal fédéral n'a rien à voir avec les difficultés que connaissent les camionneurs.

La source de leurs problèmes se trouve aux assemblées législatives provinciales qui lèvent des taxes éhontées sur le carburant diesel, alors que la taxe d'accise fédérale sur ce même carburant est inférieure à celle des États-Unis. En effet, cette taxe est de 4c. le litre au Canada et de 6,2c. le litre aux États-Unis.

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, 1991 a été une année catastrophique pour la pêche le long de la côte nord-est de Terre-Neuve et du Labrador, peut-être la pire de toute l'histoire.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Quand mettra-t-on en vigueur un programme d'aide pour compenser cette situation déprimante et dévastatrice?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, le gouvernement sait bien que la pêche a été très mauvaise cette année au large du nord-est de Terre-Neuve et du Labrador.

Le gouvernement a mis au point en juin un programme d'aide et a versé, du 15 mai jusqu'en août, un dédommagement aux pêcheurs qui n'avaient pas pu pêcher à cause de la glace. En collaboration avec le gouvernement provincial et après consultation du secteur industriel et du syndicat, nous sommes à examiner les mesures qui s'imposent encore pour aider les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation qui n'auront même pas droit à l'assurance-chômage cette année.

Cette affaire fait l'objet d'un examen très attentif. Si nous prenons des mesures aussi généreuses que celles que nous avons prises pour dédommager les pêcheurs que la glace avait empêché de travailler, le député n'a absolument rien à craindre.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, le programme d'aide que le gouvernement va mettre en oeuvre à son heure aurait peut-être suffi dans les années passées lorsque le secteur de la pêche était en difficulté. À l'heure actuelle, alors que les prises ne représentent que 50 p. 100 et même dans certaines circonscriptions 10 et 5 p. 100 des prises habituelles, j'estime que la situation est extraordinaire pour les pêcheurs et les travailleurs d'usine dont le revenu est à peu près nul et qui n'ont pas travaillé assez longtemps pour avoir droit à l'assurance-chômage. Des mesures extraordinaires s'imposent donc d'urgence.

Pourquoi le ministre ne donne-t-il pas la priorité à cette affaire pressante et ne vient-il pas immédiatement au secours de ces Canadiens dont la situation est critique, plutôt que d'attendre le mois prochain ou la semaine prochaine?